



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## retraites complémentaires

Question écrite n° 22104

### Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des préretraités qui ont adhéré à une convention FNE et qui s'inquiètent devant le non-respect des engagements de l'Etat pour le règlement des cotisations. En effet, dans ce type de convention FNE, le salarié en préretraite progressive peut acquérir des droits retraite complémentaire de même nature que le droit acquis en travaillant à temps plein. Devant le non-règlement par l'Etat des cotisations et la non-validation des quote-part de retraite des caisses, il demande quelles mesures elle entend prendre pour rassurer ces préretraités très inquiets quant à leur avenir.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de madame la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la non-validation par les caisses de retraites complémentaires des périodes passées en préretraite du Fonds national de l'emploi en l'absence de remboursement par l'Etat. Il souhaite connaître ce qu'elle entend faire pour remédier à cette situation et rassurer ces préretraités. Compte tenu de l'importance et de la complexité de cette question, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et la ministre de l'emploi et de la solidarité ont estimé nécessaire de recourir à un expert pour donner un avis sur les méthodes et les éléments de chiffrage retenus par l'AGIRC et l'ARRCO. Un magistrat de la Cour des comptes a été nommé à cette fin, il a remis un rapport. Les conclusions de ce rapport ont été exposées aux présidents de l'ARRCO et de l'AGIRC, qui ont convenu, en plein accord avec la ministre de l'emploi et de la solidarité, de procéder à un travail technique complémentaire, compte tenu des modifications sur les modalités de calcul du financement de l'Etat suggérées par l'expert. Les conditions de règlement de ce dossier sont actuellement examinées avec les régimes ARRCO et AGIRC.

### Données clés

**Auteur :** [M. Robert Lamy](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22104

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 novembre 1998, page 6491

**Réponse publiée le :** 29 mars 1999, page 1899